



Procès-Verbal du Conseil municipal de Larnaud Séance 2 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 septembre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2025

Présent(e)s : BLONDEAU-BOZON Sophie, BORNOT-FAIVRE Carine, GORSE Cyril, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain.

Absent : LAUBEPIN Ivan.

Excusés : NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne

Secrétaire de séance : MARTY Paule.

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 – Quorum : 8

Présents : 10 - Votants : 10

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 8 juillet 2025

Pour : Unanimité

Certaines personnes devant partir plus tôt, l'ordre du conseil municipal sera inversé afin de passer les points soumis à délibération en priorité tout en conservant le quorum

Affaires Générales

19h15 Arrivée de M. GORSE Cyril

1) Délégation de service public micro-crèche : Délibération Mise à Disposition SIDEC

M. le Maire expose que la commune de Larnaud a entrepris un projet de construction et de gestion d'une micro-crèche et qu'elle envisage de recourir à une concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche : en effet ce montage contractuel présente des avantages déterminants tels que le transfert des risques liés à la maintenance et au renouvellement des équipements (gestion des dysfonctionnements techniques, des garanties) et à la gestion de la structure confiée à un tiers, tout en conservant la maîtrise de l'attribution des places et de leur répartition sur le territoire communal, ainsi qu'un pouvoir de contrôle sur les actions menées par le délégataire ;

Il explique qu'une procédure de mise en concurrence est nécessaire pour choisir le futur exploitant. Que cette procédure doit être menée conformément au code de la commande publique, au code général des collectivités territoriales, tout en respectant la réglementation relative à l'activité projetée.

La commune ne disposant pas de moyens humains suffisants en termes de compétences et de temps, souhaite externaliser la conduite de cette procédure ;

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, les services du SIEDEC peuvent être mis à disposition de la commune pour l'exercice de ses compétences ; Cette possibilité, offerte par l'article L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales, permet aux communes membres du SIEDEC de bénéficier des services de celui-ci pour des besoins exprimés ponctuellement ou sur une durée plus longue. Les services du SIEDEC sont alors considérés comme les services de la collectivité bénéficiaire pour le temps fixé dans la convention à intervenir ;

Les conditions et modalités de mise à disposition de certains des services du SIEDEC au profit de la commune sont définies dans le projet de convention présenté à l'assemblée ;

L'estimation prévisionnelle du coût de la mise à disposition du service, qui est fonction du nombre d'unités d'œuvre de fonctionnement, est évaluée à 9 930 € (hors champ de TVA) ; et que ce coût prévisionnel sera ajusté au réel nécessaire à la fin de la mise à disposition ;

M. le maire précise que tout ce qui pourra être fait en interne le sera afin de minimiser le coût de cette précision. Il indique avoir cherché d'autres prestataires pouvant assurer cette prestation pour le compte de la commune afin d'avoir un 2^{ème} devis mais n'en a pas trouvé.

Pour : Unanimité

2) ORANGE : Fin du réseau cuivre : information au conseil

La commune a reçu un courrier de la part de Orange indiquant que la fermeture du réseau cuivre pour la commune de Larnaud est programmée pour 2029 (Lot n°5).

3) SIEDEC : Présentation du rapport d'activité 2024

Le rapport d'activité qui a été transmis au conseil avec les pièces préparatoires n'amène aucune remarque de la part de l'assemblée.

4) Agent communal : information poursuite contrat insertion

M. le Maire informe le conseil que le contrat de l'agent a été prolongé pour 3 mois en insertion, soit au 19 novembre 2025.

Passé ce délai, le Département n'aura plus de crédits pour financer son emploi jusqu'à la fin 2025. Il faudra alors prendre une décision pour son avenir. L'embaucher ou peut-être le garder en le salariant via sa micro-entreprise.

5) SIAHS : Demande de retrait de la commune d'Arlay.

M. le Maire refait un bref historique de la création, du fonctionnement du SIAHS ainsi que des différends qui opposent la commune d'Arlay au syndicat.

Le 5 août dernier, le syndicat s'est opposé, à l'unanimité, à la sortie de la commune d'Arlay du syndicat.

Afin d'entériner cette décision, chaque commune composant le syndicat doit délibérer de manière concordante avec le syndicat.

M. le Maire propose donc de valider la décision du SIAHS.

Pour : 5

Abstentions : 5

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Affaires Financières

6) Virement de crédits : information au conseil

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a dû procéder à une opération du type virement de crédit afin de pouvoir honorer les premières échéances du prêt du la micro-crèche.

En effet, la commune ayant opté pour un prêt à amortissement constant, le BP 2025 ne prévoyait pas de fonds suffisants à l'article 1641.

Désignation	Baisse Crédits ouverts	Hausse crédits ouverts
D 1641 : Emprunt en €		2 500.00 €
Total D 16 : Emprunt dettes assimilées		2 500.00 €
D 2031 : Frais d'Etudes	2 500.00 €	
Total D 20 : immo. Incorporables	2 500.00 €	

7) Remboursement de Frais à une élue

Considérant l'achat de caisses en plastique effectué le 5 juillet 2025 par Mme MARTY Paule pour la bonne organisation de la manifestation « Jeudis de pays » pour un montant total de 32.97 euros, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à rembourser cette somme sur le compte bancaire de l'intéressée.

Cette somme sera prise sur le compte 60632 « petit équipement »

Pour : unanimité

8) Travaux micro-crèche : Avenants lots 1 et 12

M. le Maire expose qu'il a été demandé à 2 entreprises de chiffrer des travaux supplémentaires concernant le raccordement éventuel d'un futur réseau de chaleur ;

Vu le code de la commande publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires concernant les lots 1 et 12 en application de la délibération du conseil municipal n° 2024-021 du 10 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à conclure les avenants ayant pour objet « Raccordement du futur réseau de chaleur » ci-après détaillés avec les entreprises attributaires dans le cadre des travaux relatifs à l'opération « Création d'une micro-crèche et de 3 appartements ».

Le montant total des travaux s'élèvera désormais à 924.107,65 € HT.

Lot 1 : Terrassement – VRD : Attributaire : EMDE

Marché initial du 16 janvier 2025

Montant initial marché HT : 64.785,99 €

Montant avenant HT : 3.942,50 €

Montant modifié marché HT : 68.728,49 €

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Lot 12 : Chauffage – Ventilation : Attributaire : SAS LACLERGERIE
Marché initial du 16 janvier 2025
Montant initial marché HT : 88.620,53 €
Montant avenant HT : 5.689,60 €
Montant modifié marché HT : 94.310,13 €

Pour : unanimité

9) Facturation des frais de fonctionnement du centre périscolaire août 2024 à juillet 2025 :

Considérant les charges périscolaires supportées par la commune de Larnaud pour la période d'août 2024 à juillet 2025 ;
Considérant que la CCBHS s'engage à rembourser à la commune, par mandat administratif, les charges périscolaires sur présentation des dépenses réelles ;
Considérant le tableau récapitulatif des sommes dues par la CCBHS

	Montants en € des charges périscolaires				
	Eau	Gaz	Electricité	Personnel	Assurance
Août 2024 à Juillet 2025	253.09	1322.83	1326.34	251.43	359.67
Total	3513.37				

M. le Maire demande au conseil de valider le décompte des dépenses et de l'autoriser à facturer cette somme à la CCBHS.

Pour : unanimité

10) SIEC : Délibération validant le programme d'électrification et de raccordement téléphonique pour les parcelles ZI 218 et ZI 219 (ex ZI 209)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité, pour réaliser l'opération :

PCT - Extension zone : Route de Lons

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier en conséquence les installations d'éclairage public. Une subvention pourrait être sollicitée du SIEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Dans le cadre des travaux précités, est nécessaire également la pose en souterrain de fourreaux destinés à accueillir les extensions des lignes de communications électroniques,

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



notamment celles d'Orange, avec la réalisation des infrastructures correspondantes. Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT, la Collectivité accepte de prendre en charge la réalisation des installations souterraines de communications électroniques, afin notamment de favoriser un renforcement des réseaux de communications électroniques et une rationalisation des coûts et de l'occupation du domaine public. Le SIDEC est propriétaire des fourreaux et infrastructures correspondantes, dont il assume les coûts de gestion, et met en place avec Orange (ou autre opérateur) une convention de location dans un cadre cohérent de gestion départementalisée.

Le programme de travaux est défini selon les plans joints à la présente délibération.

L'opération de viabilisation en réseaux secs concerne deux maîtres d'ouvrages :

- le SIDEC pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité et les réseaux de télécommunications ;
- la Collectivité pour les travaux d'éclairage public.

Il est envisagé de conclure une convention désignant le SIDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération, selon les termes du projet de convention ci-joint.

Dans ce cas, les participations financières du SIDEC et de la Collectivité font l'objet de conditions particulières précisées dans cette convention, le SIDEC assurant le règlement des opérations et la Collectivité apportant un financement pour la part de l'opération d'éclairage public, d'électrification et de réseau de communication demeurant à sa charge.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en € TTC	PARTICIPATIO N en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	50 759.77	ENEDIS : 17 491.16 TVA Récupérable : 7 783.95	-	25 484.66	20 390.00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	7 092.04	TVA Récupérable : 1 087.56	1 418.41	4 586.07	3 670.00
<i>Montant total</i>	<i>57 851.81</i>	<i>26 362.67</i>	<i>1 418.41</i>	<i>30 070.73</i>	<i>24 060.00</i>

Pour : unanimité



11) Protection Sociale complémentaire des employés : Adhésion au contrat groupé souscrit par le centre de gestion et modification de la participation employeur.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 décembre 2024 le conseil municipal a décidé de verser une participation de 7 € au financement pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les agents qui adhèrent au contrat proposé par le CDG 39 auprès de la MGP et de verser une participation de 15 € pour le risque santé sur les contrats labellisés.

Il propose :

- D'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2026 à la convention de participation pour la couverture du risque santé conclue entre le Centre de Gestion et SO LYON MUTUELLE / ALTERNATIVE COURTAGE qui a pris effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) au bénéfice des agents de la commune.
- D'accorder la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité. Pour ce risque, à compter du 1^{er} janvier 2026 la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la FPT du Jura pour son caractère solidaire et responsable.
- De fixer le niveau de participation au risque SANTE, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 40 € par agent et par mois pour le risque à compter du 1^{er} janvier 2026
- De fixer le niveau de participation concernant le risque PREVOYANCE, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 10 € par agent et par mois pour le risque à compter du 1^{er} janvier 2026

Pour : unanimité

12) Urbanisme : Point sur les dossiers en cours

Déclaration Préalable	Clôture – fenêtres	Accepté	BONDENAT Thomas
Déclaration Préalable	Isolation Extérieure	Accepté	PERROT Alban
Déclaration Préalable	Bardage	Accepté	STRIBIT Pascal
Déclaration Préalable	Carport	Accepté	WEILER Nelly
Permis de construire	Maison	En cours	Non Communicable
Certificat Urbanisme	Cu Opérationnel	Accepté	CHEVASSUS Martine

13) Présentation des offres d'aménagements « Pièce Rougemont » reçues du CAUE

M. le Maire expose les propositions reçues du CAUE. Il expose ensuite les réflexions issues de ses échanges avec le SIDEC.

Il propose un plan d'aménagement et interroge l'assemblée afin de savoir s'il convient de poursuivre les réflexions dans ce sens et d'avancer dans les chiffrages. Il propose de demander des prix de viabilisation afin de pouvoir se prononcer sur les suites à donner à ce projet. Il conviendra de prévenir l'exploitant agricole qui entretient ces parcelles par lettre recommandée afin qu'il ne plante rien l'année prochaine.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



14) Scolaire Rentrée 2025

Tout s'est plutôt bien passé pour la rentrée compte-tenu de la nouvelle organisation du RPI. Reste quelques ajustements à finaliser au niveau du ramassage scolaire.

Les élus ainsi que les employés se sont rencontrés pendant les vacances pour mettre en place l'organisation.

Les 2 premiers jours ont permis de valider le fonctionnement. Globalement tout s'est plutôt passé en douceur.

Bâtiments

15) Toit de l'église

Suite aux intempéries récentes une inspection du toit de l'église a été faite.

M. le Maire présente aux élus les photos prises courant août : on y constate des manques de tuiles, absence de faitières à certains endroits, chevrons vermoulus et lattage tordu.

M. le Maire va faire venir un charpentier afin de faire une réparation d'urgence pour mettre en sécurité le pourtour du bâtiment en posant un pare-chute dans les chéneaux.

Une demande de réactualisation des devis sera faite également pour poser une demande de subvention et se rapprocher de la fondation du patrimoine.

16) Départ locataire F4 Ancienne Poste

Le préavis a été donné pour un départ au 1^{er} novembre. Certainement quelques travaux à prévoir. Il conviendra de s'assurer que tous les locaux ont bien été vidés. Le logement sera laissé vacant pendant 1 mois afin de rafraîchir ce qui aura besoin de l'être et Il sera remis en location au 1^{er} décembre.

17) Petit Vouglans : point sur les travaux en cours

Les travaux sont terminés. Il a fallu attendre longtemps pour que le terrain ressuie. Il faut s'assurer que la vanne reste ouverte pour l'instant afin que la digue sèche.

ATTENTION : un élu fait remarquer qu'il faut que la vanne soit mise à l'extérieur du moine et qu'il convient de veiller à la bonne alimentation de la Sereine.

21h00 Départ de Mme Bornot-Faivre

18) Retour sur les diverses réunions

Peu de réunions durant ce mois d'août. Pas de point important à souligner, sinon le SIAHS qui a déjà évoqué précédemment.



19) Questions diverses

Vitesse Route de Lons :

M. le Maire donne lecture au conseil de 2 courriers reçus de la part d'administrés résidant Route de Lons et se plaignant de la vitesse excessive sur un tronçon compris entre les intersections avec la Rue de la Malatière et avec celle avec la Rue de Capitaine Lardet. Ces courriers seront relayés aux services du département.

Odeurs suspectes :

Un courrier signalant des odeurs suspectes autour du site du Gravier a été reçu en mairie. L'assemblée est interrogée afin de savoir si d'autres personnes ont constaté ce phénomène. Les conseillers n'ont rien senti et personne ne leur a rien signalé.

Projet de la voie verte :

Les essais devaient commencer cet été mais nous n'avons pas de nouvelles et pas de réponses à nos sollicitations.

Travaux au pont de l'autoroute :

Ce sont des travaux d'entretien du saumoduc initiés par Storengy.

Radar mobile :

Il est demandé au conseil s'il serait possible d'enlever radar mobile rue de la Gare qui ne fonctionne plus.

Entretien terrain :

Il est signalé un terrain à vendre non entretenu le long de la Route de Lons.

Lumière intempestive :

Il est signalé, toujours Route de Lons un Halogène qui ébloui et gêne la circulation sur la RD 137.

Il en est de même chez Bourgogne Recyclage au Gravier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

La secrétaire de séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT